



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E96377

VALABLE JUSQU'AU 09/12/2024

ÉDITÉ LE 22/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2010

Forme juridique : SARL

Capital : 12 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BREST 521389080 RCS

Siret : 521 389 080 00032

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 5001014

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 4594096804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 4594096804

Situation fiscale et sociale : A jour au 05/12/2023

Raison sociale : ISOTEK HABITAT

410 RUE ROBERT SCHUMAN
ZA DE PRAT PIP SUD
29490 GUIPAVAS

Téléphone : 02 98 07 52 52

Portable : 06 50 46 15 86

Site Internet : www.isotekhabitat.fr

E-mail : isotekhabitat@bbox.fr

Responsabilité légale :

GUILLOU JÉRÔME GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	26/11/2021
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	24/11/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	24/11/2022
7142	Isolation thermique - correction acoustique par projection - injection Mention RGE	24/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.